



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 92169

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la délinquance dans le département des Alpes-Maritimes. Elle souhaiterait que le ministre puisse porter à sa connaissance les statistiques disponibles pour l'année 2014, donnant ainsi la possibilité de mesurer l'évolution du nombre de faits constatés dans ce territoire.

Texte de la réponse

Les données statistiques de la délinquance constatée dans les Alpes-Maritimes par les forces de police et de gendarmerie en 2014 font apparaître, par rapport à 2013, une diminution des atteintes aux biens (54 098 faits, soit - 2,50 %) mais des résultats plus contrastés s'agissant des violences envers les personnes (11 973 faits, soit + 3,55 %). Il convient toutefois de souligner que les violences physiques crapuleuses prises individuellement ont, elles, diminué de 11 % dans ce département en 2014. Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en légère baisse (8 048 faits, soit - 1,02 %). S'agissant des comportements portant atteinte à la tranquillité publique (19 354 faits), ils ont augmenté en 2014 de 3,26 %. Le bilan 2015 est encourageant. Par rapport à 2014, les violences physiques crapuleuses y ont diminué de 14,94 % (quoique les violences envers les personnes, prises dans leur globalité, aient très légèrement augmenté, de 0,69 %). Les atteintes aux biens ont baissé de 7,21 % et les comportements portant atteinte à la tranquillité publique ont diminué de 5,93 %. Les faits de grande criminalité sont en baisse de 0,25 %. En revanche, les escroqueries et infractions économiques et financières ont augmenté de 6,39 %. Les données statistiques du premier semestre 2016 sont également favorables, puisque l'on enregistre dans les Alpes-Maritimes une baisse de 19,19 % des violences physiques crapuleuses (et de - 1,33 % des violences envers les personnes prises dans leur globalité), une diminution de 6,73 % des atteintes aux biens ainsi qu'une légère baisse (- 0,46 %) des escroqueries et infractions économiques et financières. En revanche, les faits constatés de grande criminalité sont en hausse de 5,73 %. Pour autant, il ne s'agit nullement d'occulter la persistance de certaines formes de délinquance et la violence, indépendamment même de la menace terroriste. Ces réalités exigent de maintenir la plus totale mobilisation et de poursuivre l'adaptation constante des dispositifs aux évolutions de la délinquance et le renforcement des moyens des forces de l'ordre. Elles exigent aussi que les acteurs locaux, notamment les communes, restent activement engagés aux côtés de l'Etat pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Dans ce département comme dans l'ensemble du territoire national, le Gouvernement mène une politique résolue de lutte contre la délinquance et la criminalité organisée, pour garantir l'ordre républicain et assurer la sécurité quotidienne des Français. L'Etat s'attache à donner aux forces de l'ordre tous les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions, aussi bien sur le plan des moyens humains que des moyens matériels, technologiques et juridiques. L'importance que le Gouvernement attache aux enjeux de sécurité, et notamment à la question des moyens, se traduit par la création chaque année au budget de l'Etat de 500 postes de policiers et de gendarmes supplémentaires, chiffre à comparer aux suppressions de 13 700 postes durant la mandature précédente. A ces chiffres s'ajoutent les renforts exceptionnels d'effectifs décidés pour faire face à l'ampleur de la crise migratoire et pour renforcer les moyens consacrés à la lutte contre le terrorisme. Au total, plus de 9 000 emplois auront été

créés en cinq ans dans la police et la gendarmerie et les crédits des forces de l'ordre auront augmenté de 17 %. Au-delà des problématiques de délinquance, la situation dans les Alpes-Maritimes fait l'objet de la plus grande attention de la part du ministre de l'intérieur et du Gouvernement. Avant même la tragédie du 14 juillet, le ministre de l'intérieur s'était d'ailleurs rendu en février et mai dans le département. A la suite du drame qui s'est produit à Nice le 14 juillet au soir, terriblement frappée par le terrorisme islamiste, et qui a endeuillé toute la France, le Gouvernement s'est immédiatement et totalement mobilisé et le ministre de l'intérieur s'est immédiatement rendu à Nice. Le Gouvernement a notamment pris toutes les mesures possibles tant pour les victimes que pour poursuivre et interpeller l'ensemble des individus ayant pu être complices de l'auteur de l'attentat. Dès après l'attentat, 70 personnels de la police judiciaire et de la police technique et scientifique ont, en particulier, été mobilisés afin d'accélérer le travail d'enquête. Cette action se poursuit avec la plus extrême détermination. Au-delà même des Alpes-Maritimes, plusieurs décisions ont été prises pour rehausser encore le niveau de vigilance et de protection face à la menace terroriste (maintien à un haut niveau de l'opération Sentinelle, appel à la réserve opérationnelle, prolongation de l'état d'urgence.).

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92169

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10374

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1797